



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la justice SJ
Amt für Justiz AJ

Médiation dans le canton de Fribourg

Mise en œuvre pratique

Assemblée générale et colloque GEMME, 5 octobre 2016

Lise-Marie Graden, cheffe du Service de la justice, 026 305 14 11, lise-marie.graden@fr.ch

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Sommaire

1. Cadre juridique
2. En pratique
3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés
4. Commission de la médiation
5. Les points forts à Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la justice SJ
Assemblée générale et colloque GEMME / 5 octobre 2016

2

Sommaire

1. Cadre juridique

2. En pratique
3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés
4. Commission de la médiation
5. Les points forts à Fribourg

1. Cadre juridique

Les textes légaux pertinents sont

- > Les codes de procédure fédéraux
- > La loi sur la justice
 - > Art. 125 LJ al. 1

Il peut être fait appel à une médiation en tout temps et dans toute procédure. La personne qui dirige la procédure peut limiter l'objet de la médiation.

- > Art. 125 LJ al. 2

Pour les procédures familiales où les intérêts d'enfants sont touchés, notamment pour les questions de garde et de droit de visite, et que les deux parents sont d'accord, le ou la juge peut les renvoyer devant un médiateur ou une médiatrice familial-e chargé-e d'écouter et de conseiller les parties pour obtenir une solution conventionnelle.

- > Le règlement sur la justice

1. Cadre juridique

Les textes légaux pertinents sont:

- > L'ordonnance du 6 décembre 2010 sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs (RSF 130.11)
 - > Fixe les modalités de la mise en oeuvre, dans le cadre d'une procédure judiciaire, de la médiation
 - > Définition de médiation
 - > Surveillance et discipline
 - > Commission de la médiation
 - > Conditions d'exercice de la fonction
 - > Sanctions disciplinaires et la procédure
 - > Droits et obligations des médiateurs/trices
 - > Processus de médiation, en général et selon le type de procédures

Sommaire

1. Cadre juridique
- 2. En pratique**
3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés
4. Commission de la médiation
5. Les points forts à Fribourg

2. En pratique

- > Médiation privée hors procédure
- > Médiation dans une procédure
 - > Médiation pénale pour les mineurs
 - > Bureau de la médiation pénale pour les mineurs
 - > Sur délégation du Tribunal pénal de mineurs uniquement
 - > Médiation civile pour les adultes et les mineurs, ou pénale pour les adultes
 - > Médiateurs/trices assermentés
 - > Envoi par la personne qui dirige la procédure

Sommaire

1. Cadre juridique
2. En pratique
- 3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés**
4. Commission de la médiation
5. Les points forts à Fribourg

3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés

- > Conditions (art. 7 OMed)
 - > Plus que 30 ans
 - > Diplôme universitaire ou équivalent
 - > Bonne expérience professionnelle
 - > Formation spécifique en médiation
 - > Qualifications particulières ou domaines de spécialités
 - > Pas d'inscription au casier judiciaire
 - > Condition pour médiation familiale 127 al. 2 LJ

- > A ce jour 27 médiateurs/trices inscrits, dont 11 médiateurs/trices familiaux

3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés

- > Publié sur Internet (www.fr.ch/sj)
- > Quelles indications
 - > Nom, prénom
 - > Coordonnées
 - > Formation
 - > Formation spécifique en médiation
 - > Indépendant/e ou employé-e d'une structure
 - > Spécialités exercées
 - > Langue
 - > Admission pour médiation familiale 127 al. 2 LJ

Sommaire

1. Cadre juridique
2. En pratique
3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés
- 4. Commission de la médiation**
5. Les points forts à Fribourg

4. Commission de la médiation

> Instituée par le Conseil d'Etat et composée de

Membres ordinaires

- > M. Erwin Jutzet, Directeur sécurité et justice, Président
- > Mme Frédérique Bütikofer Repond, présidente de Tribunal
- > M. Gérard Demierre, médiateur ASM et FSM
- > Mme Violaine Monnerat, juge de paix
- > M. Albert Nussbaumer, avocat et notaire
- > Mme Florence Studer Ridoré, médiatrice ASM et FSM

Membres suppléants

- > M. Pierre-Henri Gapany, avocat
- > Mme Katharina Jeger, médiatrice ASM et FSM
- > M. Marie-Laure Paschoud Page, juge de paix
- > M. Marc Sugnaux, juge cantonal
- > Mme Christiane Brem Kponton, médiatrice FSM

4. Commission de la médiation

Compétences

- > Exerce la surveillance générale
- > Décide des inscriptions, mises à jour et radiations au tableau
- > Surveille l'activité des médiateurs/trices (serment ou promesse solennelle)
- > Exerce le pouvoir disciplinaire
- > Edicte les directives nécessaires

Actualités

Sommaire

1. Cadre juridique
2. En pratique
3. Tableau des médiateurs et médiatrices assermentés
4. Commission de la médiation
- 5. Les points forts à Fribourg**

5. Points forts à Fribourg

- > Assistance judiciaire
- > Participation des magistrats/trates
- > Statistiques
- > Niveau de formation exigé
- > Association des médiateurs/trices assermentés

5. Points forts à Fribourg

Assistance judiciaire

- > LJ prévoit la « gartuité » possible des médiations en procédure
 - > Devant le BMPM : gratuité complète
 - > Les autres procédures : gratuité au conditions de l'AJ
 - > Pas les moyens nécessaires
 - > Autorité judiciaire recommande la médiation
 - > Cause pas dépourvue de chance de succès (sauf affaires non pécuniaires relevant du droit de l'enfant)
- > Facilite l'envoi en médiation par l'autorité
- > Décision formelle de l'autorité qui mène la procédure - suspension
- > Tarif de 130fr/h (150fr/h hors AJ) – note d'honoraire fixée
- > Remboursement dans les 10 ans si « retour à meilleure fortune »

5. Points forts à Fribourg

Participation des magistrats/trates

- > BMPM fonctionne depuis 2004 avec succès
- > Inscrit dans le fonctionnement usuel de la justice pénale des mineurs
- > Intérêt grandissant des magistrats/trates en place (formation)
- > Dans les autres procédures, on constate une augmentation des envois en médiation

5. Points forts à Fribourg

Statistiques

- > Tenues par la Commission de la médiation
- > Indicatives, car pas tout à fait complètes

- > 2014
 - > Civil 16 médiations en procédure – 58 médiations privées
 - > Pénal 73 médiations au BMPM – Aucune autre
- > 2015
 - > Civil 27 médiations en procédure – 118 médiations privées
 - > Pénal 88 médiations au BMPM – 1 autre en procédure

5. Points forts à Fribourg

Niveau de formation exigé

- > Formation universitaire ou équivalente
- > Formation spécifique en médiation, **attestée**
 - > Fédération suisse des associations de médiation (FSM/SDM)
 - > Association suisse pour la médiation familiale (ASMF/SVFM)
 - > Fédération suisse des avocats (FSA / SAV)
 - > Chambre suisse de médiation commerciale (CSMS / SKWM)
- > 30 ans minimum et expérience professionnelle

Les attestations garantissent la formation continue.

5. Points forts à Fribourg

Association des médiateurs/trices assermentés

- > Permet un contact facilité avec les personnes concernées
- > Donne un interlocuteur pour les tiers
- > Facilite les possibilités de présentation et de promotion de la médiation

Questions ?



Merci de votre attention !

